

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### INSTALLATION DU PARLEMENT DE L'EAU

12 Mai 2021

---

Instaurée comme une des actions phares de l'Acte2 de l'Ardèche en transition, la création d'un Parlement de l'eau à l'échelle de l'Ardèche voit aujourd'hui le jour. Cette instance, créée à l'initiative du Département et en collaboration avec la préfecture de l'Ardèche, vise à coordonner les actions et les réponses à apporter sur le territoire en matière d'eau, et atteindre les objectifs nécessaires à la préservation et à la qualité de la ressource au regard des enjeux de conciliation des usages à cet égard.

L'ensemble des acteurs de l'eau du territoire (associations, industries, collectivités...) étaient invités à cette première en présence de Laurent Ughetto et Thierry Devimieux.

#### POUR UNE POLITIQUE DE L'EAU COMMUNE A TOUS EN ARDECHE...

Le Parlement de l'eau est une instance de concertation et de co-construction de la politique de l'eau en Ardèche. Il permet l'élaboration d'une politique de l'eau partagée entre tous les acteurs, ainsi que l'échange de pratiques, d'expérience, éventuellement la mutualisation de moyens, et le regroupement des acteurs autour d'objectifs communs pour mieux les atteindre et pour faire valoir, auprès des financeurs, une échelle d'action propice à massifier les financements. À ce titre, il pourra ainsi contribuer à l'accompagnement des évolutions de compétence dans le bloc local.

Ces ambitions justifient la nécessité d'un outil départemental, qui dépasse les périmètres locaux (ex : bassins versants) engageant un nombre plus réduits d'acteurs et ne permettant pas de faire rayonner les bonnes pratiques à l'échelle départementale, ni de massifier l'accès aux financements. Sans qu'il soit juridiquement contraignant, il pourrait l'être « moralement », et devra permettre de contribuer à la conciliation des usages et de lever les difficultés techniques rencontrées par ses membres.

En matière d'objectifs de politique publique, il est proposé, en cohérence avec et les objectifs poursuivis par l'acte II d'Ardèche en transition, sur la thématique de l'eau, que le Département porte les objectifs généraux suivant :

- Zéro gaspillage de la ressource en eau en 2040. Cet objectif se traduit par le déploiement de toute mesure propice à réduire les pertes et la consommation (lutte contre les réseaux fuyards, déploiement de dispositifs hydro-économes, performances des réseaux d'irrigation et travail sur l'adaptation des cultures aux évolutions prévues des ressources en eau, etc.). Le Parlement de l'eau pourrait se doter d'objectifs chiffrés plus précis en matière d'économie.
- Préserver et améliorer la qualité de l'eau, des milieux et de la biodiversité aquatique (avec l'objectif Zéro perte nette de biodiversité) ;
- Concilier les usages de l'eau, notamment au regard des besoins forts et concurrents en matière agricole, touristique, industrielle et environnementale.

Des échanges relatifs au prix de l'eau pourraient également se tenir dans le cadre de cette instance.

---

**Contact** : Virginie Perrin / Isabelle Seren / Corine Fontanarava  
04 75 66 71 46 – 04 75 55 66 77 12 – 04 75 66 77 08 - [com@ardeche.fr](mailto:com@ardeche.fr)



## DE MULTIPLES ACTEURS DE LA RESSOURCE EN EAU

La composition du Parlement de l'eau regroupe l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine :

- Collectivités territoriales et leurs groupements (Département, EPCI, syndicats mixtes, EPTB)
- État (DDT) ;
- Agence de l'eau, OFB
- Représentants d'usagers de toute nature : consulaires (notamment Chambre d'agriculture), représentants des plus grosses entreprises ICPE ou consommatrices d'eau, représentants du secteur du tourisme, de la pêche, associations environnementales, associations d'usagers/citoyens.

Le nombre important d'acteurs invite à introduire un fonctionnement qui alterne avec des séances plénières, politiques, d'information, d'échange voire de vote sur des orientations politiques ; et des groupes de travail, alimentant les réflexions pour les séances plénières.

## ORDRE DU JOUR DE LA PREMIERE REUNION

- Présentation du rôle et du fonctionnement du Parlement de l'eau
- « Mise à niveau » départementale : la présentation du territoire, des enjeux qui se posent sur le territoire
- Partage des ambitions de l'Etat et du Département sur la politique de l'eau (cf. « Ardèche en transition » et la stratégie Eau/Air/Sol pour établir des ambitions partagées en Ardèche sur le sujet) : présentation des objectifs nationaux et départementaux et tour de table des enjeux pour les différents acteurs et de leur perception de ces objectifs

Remontée des grands enjeux et grandes priorités des acteurs qui ont vocation à être traitées via le Parlement de l'eau pour définir les points prioritaires qui seront travaillés techniquement et discutés à compter du 2<sup>nd</sup> semestre 2021.

## UN OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'EAU

Par ailleurs, la connaissance fine de multiples données est nécessaire pour une bonne appréhension des actions à mener en matière d'eau. Il est donc proposé de créer un outil commun, l'observatoire départemental de l'eau, en partenariat avec les acteurs concernés, qui viserait les objectifs suivants :

- Etre un appui pour définir et évaluer les politiques publiques de gestion de l'eau.
- Participer à l'animation des débats du futur Parlement de l'Eau, avec des données fiables partagées.
- Fournir aux acteurs locaux des éléments de connaissance, de comparaison et d'adaptation.
- Informer les usagers (grand public) des situations (et évolutions) sur les ressources en eau.

Concrètement l'observatoire sera constitué de bases de données et de supports infographiques.

.../...

---

**Contact** : Virginie Perrin / Isabelle Seren / Corine Fontanarava  
04 75 66 71 46 – 04 75 55 66 77 12 – 04 75 66 77 08 - [com@ardeche.fr](mailto:com@ardeche.fr)



+

[www.ardeche.fr](http://www.ardeche.fr)

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette  
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 07  
fax : 04 75 66 77 77 - [contact@ardeche.fr](mailto:contact@ardeche.fr)

TT

## Rappel...

### L'acte 2 de l'Ardèche en transition

Après trois ans d'activité intense autour de la question de la transition écologique et solidaire, qui a vu naître les Contrats de transition écologique, une nouvelle avancée en la matière est enclenchée en 2021. Ce nouvel acte s'articule autour de 7 objectifs pour poursuivre et intensifier les efforts en matière de transition écologique et solidaire :

- Atteindre la neutralité carbone en 2040 ;
- Zéro perte de biodiversité nette en 2040 ;
- Zéro gaspillage : économie et réutilisation systématique des ressources (eau, matériaux, énergie, déchets) à horizon 2040 ;
- Atteindre la résilience alimentaire en 2040 ;
- Renforcer l'investissement social dans les politiques publiques ;
- Prévenir et anticiper les risques sociaux ;
- Renforcer la cohésion territoriale.

L'ensemble des politiques publiques départementales sera passé au crible de ces 7 objectifs, pour assurer qu'elles y contribuent autant que possible et ne compromettent pas leur atteinte. Avec cette démarche, le Département de l'Ardèche se place comme le Département français le plus ambitieux pour transformer durablement l'impact de l'activité humaine sur l'environnement et sur les sociétés.

### Les 8 actions au programme de 2021

- Lancement du comité de personnalités qualifiées, présidé par François Gemenne pour s'assurer que la trajectoire suivie par les politiques publiques départementales est à la hauteur des enjeux et des objectifs.
- Mise en œuvre d'un bilan carbone départemental.
- Préfiguration d'un fonds de compensation ardéchois pour les acteurs locaux, et une compensation effectuée localement.
- Lancement d'une démarche de plan alimentaire territorial au niveau départemental.
- Evolution du Labo de la transition pour renforcer la conversion des politiques publiques départementales en faveur de la transition.
- **Mise en place d'un Parlement de l'eau à l'échelle de l'Ardèche.**
- Développement d'une approche pour la mise en œuvre d'un budget vert.
- Déploiement d'un plan de rénovation thermique.

---

**Contact** : Virginie Perrin / Isabelle Seren / Corine Fontanarava  
04 75 66 71 46 – 04 75 55 66 77 12 – 04 75 66 77 08 - [com@ardeche.fr](mailto:com@ardeche.fr)



[www.ardeche.fr](http://www.ardeche.fr)

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette  
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 07  
fax : 04 75 66 77 77 - [contact@ardeche.fr](mailto:contact@ardeche.fr)